

SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-Tallende, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Pasteur, sous la présidence de Madame GUILLOT Nathalie, Maire.

Présents : Mme GUILLOT Nathalie, M. LUSINIER Jacques, Mme EVRARD Agnès, M. PONCEAU Patrick, Mme LHERMET Florence, M. TOURET Serge, M. GARCIA Isidro, Mme REY- LE DONGE Martine, M. PETIT Julien, Mme LAPALUS Fabienne, M. BOREL David, Mme DOUSSON Aurélie M. GAUDARÉ Gilles, Mme OLIVIER Florence, Mme JOUBERT Anne-Marie, M. BAES Frédéric, M. CHALIN Jean-Baptiste.

Absents excusés : Mme MORETTE-POUSSERGUE Gaëlle (pouvoir à Mme GUILLOT), M. JOLIVET Richard (pouvoir à M. LUSINIER).

Mme JOUBERT Anne-Marie a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du 08 décembre 2020 est approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION

Cette question sera présentée au prochain conseil, les comptes de gestion du comptable n'ayant pu être finalisés en raison du transfert informatique des données suite à la fermeture de la Trésorerie de St-Amant-Tallende.
Une prochaine réunion sera fixée au plus tôt.

APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES PRIMAIRES

Madame REY LE DONGE explique qu'un appel à projets publié le 15 janvier 2021 dans le cadre du Plan de relance « Transformation numérique de l'enseignement » a pour objet de soutenir l'effort de toutes les communes souhaitant améliorer l'équipement numérique de leurs écoles et concerne les cycles 2 et 3 des écoles élémentaires.

La crise sanitaire que nous traversons a mis en évidence le caractère indispensable du numérique au service de l'enseignement. Elle a aussi accentué les écarts significatifs dans l'accès aux ressources numériques, générateurs d'iniquités éducatives. L'opération proposée dans le cadre du Plan de relance a pour objectif d'équiper massivement et rapidement les écoles d'un socle numérique de base et des services et ressources numériques associées.

La subvention de l'État peut représenter jusqu'à 70% du coût global de l'action pour chaque commune avec un plafond de dépenses pour la commune de 200 000 €, 50 % au-delà dans la limite d'un million d'euros.

Des réunions avec les équipes pédagogiques ont été organisées qui ont révélées un réel besoin ainsi qu'une volonté de mise en œuvre de la part de tous les enseignants. Monsieur GAILLARD, informaticien à l'Education Nationale, a également été contacté pour l'aspect technique.

Monsieur Julien PETIT présente les devis établis :

- par Navicom pour un montant de 8 686.80 € pour la fourniture de 24 tablettes
- par La Poste pour un montant de 15 418 € HT pour la fourniture de 25 tablettes (un de 10 tablettes (6 763 € HT) et l'autre de 15 tablettes (8 655 € HT)).

Concernant les services et ressources numériques, il conviendrait de prévoir un budget annuel de 10 € par élève.

Au cours du débat, il est évoqué la possibilité de compléter également l'équipement actuel par l'achat d'un vidéoprojecteur, d'un ou deux ordinateurs pour les tableaux numériques.

Un prochain conseil devant avoir lieu avant fin mars, il est décidé de revoir ce dossier avec des précisions sur les ressources numériques (coût) et sur le complément d'équipement informatique.

CREATION POSTE d'ADJOINT TECHNIQUE **A TEMPS COMPLET pour BESOINS SAISONNIERS**

Délibération n° 2021-01

Madame le Maire informe le Conseil que l'équipe technique doit être renforcée afin de faire face à l'accroissement saisonnier d'activités, notamment pour l'entretien des espaces verts (plantation, arrosage, tonte, désherbage, ...) dont le périmètre s'étend du fait du nouveau lotissement et des récentes plantations, mais également pour pallier les absences d'agents en congé pendant la période estivale,

Vu l'article 3 – alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Elle propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet du 15 mars 2021 au 14 septembre 2021, pour couvrir l'ensemble des besoins.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour besoins saisonniers sur la période indiquée ci-dessus, la rémunération étant fixée au 1^{er} échelon du grade, afin de renforcer l'équipe technique.

RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT **LE CLOS DES MARRONNIERS**

Délibération n° 2021-02-16-02

Vu les articles L. 318-3, R. 442-7 et R. 442-8 du Code de l'Urbanisme ;
Vu la délibération en date du 16 mai 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer avec la Société Conceptions Urbaines à Cournon la convention relative au transfert à la commune de la propriété et la gestion de la totalité des espaces et équipements communs du lotissement « le clos des marronniers »

Vu la convention signée le 26 mai 2017,

Madame le Maire informe que :

- par courrier du 31 juillet 2020 Conceptions Urbaines propose l'intégration des espaces communs du lotissement dans le domaine public communal, et que la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été déposée le 17 septembre 2020,
- que suite aux diverses réunions sur site l'ensemble des réserves ont été levées (procès-verbal du 01 juin 2020),

Madame le Maire invite le conseil à confirmer son accord sur la rétrocession des voies et équipements communs du lotissement « le clos des marronniers ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement « le clos des marronniers », à l'office notarial SAS GRAULIERE, VIDAL-GIL, RIMOUX-ROGUE, notaires associés à St-Amant-Tallende,
- Que tous les frais de notaire y compris l'établissement des actes de transfert de propriété seront à la charge exclusive du lotisseur ;
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour appliquer la présente décision et réaliser cette opération.

CONVENTION MUTUALISATION DU SERVICE DE BALAYAGE

Délibération n° 2021-02-16-03

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir avec la Commune de Les Martres de Veyre pour la mutualisation du service de balayage.

Le nombre d'heures annuelles pour 2021 est estimé à 80, pour la Commune de St-Amant-Tallende, soit dix interventions de la balayeuse conduite par un agent des Martres de Veyre. Le coût horaire est fixé 65 €.

Le traitement des déchets et l'approvisionnement en eau est à la charge de la collectivité utilisatrice.

Si nécessaire, des interventions supplémentaires peuvent être demandées.

La convention est établie pour une durée de 5 ans.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention pour la mutualisation du service de balayage à intervenir avec la Commune des Martres de Veyre.

SUBVENTION RESTOS DU COEUR (LOYER)

Délibération n° 2021-04

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années la Communauté de Communes Les Cheires réglait à l'OPHIS le loyer de l'appartement sis rue Pascal dans lequel se situe le point d'accueil des Restos du Cœur à St-Amant, mais que depuis la fusion des Communautés de Communes, cette prise en charge ne peut plus être assurée par Mond'Arverne Communauté qui n'a pas la compétence. Elle précise que depuis la totalité des communes qui ont des bénéficiaires, participe au paiement du loyer.

Elle propose de reconduire la participation de chaque commune à cette dépense, qui s'élève à 3 000 € par an, à hauteur du nombre de bénéficiaires reçus par cette association. La participation de la Commune de Saint-Amant-Tallende s'élèverait à 881 € (pour 24 familles bénéficiaires en 2020).

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au versement d'une subvention de 881 € à l'association « Restaurants du Cœur » pour le paiement du loyer du local de St-Amant-Tde.

RESTAURATION DE DEUX FONTAINES ET UN LAVOIR **Complément dossier FONDATION DU PATRIMOINE**

Délibération n° 2021-02-16-05

Monsieur TOURET rappelle que :

- par délibération du 27 juillet 2020, le Conseil Municipal a validé le projet de rénovation de trois fontaines (place Pallet, place du 11 novembre et rue du Crest) pour un montant HT de travaux s'élevant à 33 627 € ainsi que l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'obtention de financement.
- par délibération du 21 octobre 2020, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux reliquat 2020 pour ce projet.

Compte tenu du montant des subventions attendues -supérieur au montant des travaux-, à savoir 43 907 € :

- 11 097 € de DETR reliquat 2020,
- 25 000 € de participation de la Région et de la Fondation du Patrimoine
- 7 810 € de mécénat populaire

Afin de ne pas perdre le bénéfice de ces aides, Monsieur TOURET propose d'étendre le programme aux deux fontaines des rues des Bouteix et des Ecoles ainsi qu'au lavoir extérieur. Il présente un devis complémentaire de 12 872 € de restauration et un devis de drainage pour le lavoir de 2 711 €, portant le total des travaux à 49 210 € HT.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide l'extension du programme de rénovation du petit patrimoine d'un montant de 15 583 €, le montant total des dépenses étant porté à 49 210 € et le montant total des subventions étant de 43 907 €.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et lui donne tous pouvoirs pour la réalisation de l'ensemble de ce projet.

CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Délibération n° 2021-02-16-06

Madame le Maire présente la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux transmise par le service de gestion comptable de Clermont Métropole et Amendes, suite à la fermeture de la Trésorerie de St-Amant-Tallende au 31 décembre 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

OUVERTURE DE LIGNES DE CREDITS PAR ANTICIPATION

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 01 janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire propose au conseil d'ouvrir les lignes de crédits suivantes pour permettre le règlement de factures avant le vote du budget primitif :

Opération 10027

Restauration des fontaines et lavoir

C/21538 : Installations, matériel et outillage techniques, autres réseaux

Pour un montant de 15 000 €

Opération ONA

C/2121 : Plants pour plantation d'espaces verts pour un montant de 1 000 €

C/2188 : Acquisition d'un lave-linge pour un montant de 400 €

C/2158 : Acquisition d'un casque téléphonique pour un montant de 300 €

C/ 2315 : Aménagement îlot rue du Château pour un montant de 6 500 €

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Mme le Maire telle que présentée ci-dessus.

TRAVAUX SALLE J. PIGNOL
Missions SPS et contrôle technique

Madame LHERMET informe le conseil de l'avancée du projet de rénovation/extension de la salle polyvalente. L'architecte sollicite les coordonnées du prestataire afin de faire établir le rapport initial de contrôle technique et faire vérifier le projet avant de déposer le permis de construire. Madame LHERMET présente au Conseil Municipal les devis fournis par la Société SOCOTEC au moment du montage du dossier de demande de subvention FIC pour les missions SPS et contrôle technique, devis d'un montant respectif TTC de 3 567 € et 3 405 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les devis avec la société SOCOTEC tels que présentés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Distribution colis et bons d'achat

Monsieur LUSINIER indique au conseil que la distribution de corbeilles de chocolats aux vingt-trois aînés qui ne peuvent se déplacer, a été un moment de partage, de convivialité, de discussion très appréciée par ces derniers en ces temps compliqués où la solitude est très pesante.

Quant à la distribution de bons d'achat d'un montant de 20 € pour une personne seule ou de 30 € pour un couple, palliatif à l'absence d'organisation du repas des aînés en cette période de pandémie, le dispositif se termine fin février. Monsieur LUSINIER précise qu'il fera un bilan à la prochaine réunion.

Elagage allée des Marronniers

L'élagage des marronniers est en cours de réalisation par des agents de l'Office Nationale des Forêts. Sur 123 arbres, 6 seront abattus, 57 élagués sur deux semaines de travaux. Ces arbres pour la plupart âgés d'environ 160 ans font l'objet d'un toilettage minutieux (coupe du bois sec notamment avec en priorité l'ouverture de l'axe de circulation).

Entretien du parc des chèvres (terrain rue de la Chapelle)

Monsieur BOREL informe que le samedi 27 février sera organisée un après-midi « travaux participatifs » pour le nettoyage de la parcelle sise derrière les logements OPHIS et la rue du Suzot, laquelle était antérieurement entretenue par les chèvres.

L'objectif est de nettoyer l'espace en enlevant le bois mort afin de pouvoir y accueillir des chevaux. Monsieur GAUDARE précise qu'il conviendra avant le 27 février de prévoir l'enlèvement de pneus, ferraille.

Communication

Madame EVRARD présente le projet d'acquisition d'une bâche plastifiée pour signaler les expositions rue Pasteur. Cette bâche portant la mention EXPO, de part son aspect épuré pourra être utilisée sur tous les bâtiments communaux et pour n'importe quelles manifestations de ce type.

Projet de marché

Madame LHERMET fait part d'un projet de création de marché le vendredi de 16 h 30 à 19 h sur la Grande Place ou sur la place de l'Eglise, marché bio, local ou vrac. Cette mise en place apporterait une plus-value par rapport à l'ensemble de nos commerçants sédentaires. Une réunion d'information pour les commerçants sera faite très prochainement.

Plantations à Massagnat

Des plantations conséquentes ont été réalisées rue des Meuniers au lieu et place des bâches vertes de protection. Les plants choisis nécessitent peu d'entretien et d'arrosage.

Divers

Madame le Maire informe que :

Des discussions sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sont en cours avec Mond'Arverne Communauté concernant l'ouverture des droits à construire sur la commune.

Un programme d'aménagement durable devra être établi, l'objectif est d'entreprendre une démarche de réflexion permettant d'aboutir à une vision globale de l'évaluation du bourg au terme de 5 à 10 ans. Elle conduit à arrêter une programmation d'aménagement et de revalorisation des espaces publics et des équipements ; articulant une meilleure maîtrise de l'urbanisme et la prise en compte des problématiques d'habitat, de commerce et de cadre de vie.

Ce programme conditionne également l'obtention de subventions pour de futurs travaux.

En concertation avec Mond'Arverne Communauté dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique initié par la Région, des fiches sont en cours d'élaboration sur les projets en cours et à venir :

- Salle polyvalente
- Site de la papeterie
- Projet global de végétalisation
- Cheminement piéton, voies douces, chemin de rando
- Chaufferie collective au Suzot
- Equipement numérique
- Circulations allée des Marronniers

Une procédure de reprise des concessions abandonnées sur l'ancien cimetière sera lancée prochainement.

L'ouverture du bar 20 place Dr Darteyre est prévue pour le 01 mars.

Mme LAPALUS informe le Conseil du prochain départ de la Directrice de l'EHPAD. Compte tenu de la politique actuelle de regroupement des établissements, une perte d'autonomie est à craindre lorsque le « rapprochement » avec un autre établissement sera acté.